

Délimitation des aires d'alimentation des captages d'eau souterraine et de leur vulnérabilité vis-à-vis des pollutions diffuses. Version révisée du guide méthodologique. Rapport final



En réponse aux exigences issues de la directive cadre sur l'eau, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006 a renforcé les dispositifs de maîtrise des pollutions diffuses d'origine agricole par la création des zones de protection des aires d'alimentation de captages. La mise en oeuvre de ce nouveau dispositif de protection de la ressource impose de disposer d'une méthodologie commune à l'échelle nationale. Pour opérer la protection de ces captages vis-à-vis des pollutions diffuses, il convient de définir et de mettre en oeuvre des programmes d'action adaptés. La démarche d'élaboration du plan d'action prévoit plusieurs étapes successives et complémentaires qui incluent un certain nombre d'études préalables visant à : - identifier les contours de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) - cartographier la vulnérabilité propre au milieu, en fonction des modes de transferts identifiés et indépendamment des pressions exercées ; - identifier les pressions exercées par les activités potentiellement polluantes sur le territoire et analyser le contexte socio-économique dans lequel elles interviennent. Une étude financée par l'Agence de l'Eau Seine-

Normandie, la Direction de l'Eau et de la Biodiversité et le BRGM avait conduit à élaborer en 2007 une méthodologie de délimitation des aires d'alimentation de captages et de leur vulnérabilité intrinsèque vis-à-vis des pollutions diffuses. Suite aux nombreuses études d'AAC réalisées ces dernières années, ce guide méritait d'être révisé dans la mesure où il existe encore plusieurs milliers de captages considérés comme prioritaires vis-à-vis de la lutte contre les pollutions diffuses et pour lesquels des études AAC et des plans d'actions doivent être mise en oeuvre. L'objectif est également de valoriser les études réalisées ces dernières années pour améliorer le guide actuel. Par rapport à la version initiale, les modifications portent essentiellement sur les points suivants : - Clarification des concepts - Utilisation de la méthode PaPRIKa pour les AAC en milieu karstique - Retour d'expérience d'études réalisées par des BE en utilisant la méthodologie BRGM ; analyse des problèmes rencontrés - Mise au point d'une méthodologie adaptée aux contextes volcaniques dans les DOM - Méthode de cartographie de vulnérabilité spécifique pour les pesticides - Adaptation de la méthodologie pour une meilleure prise en compte des relations entre eau souterraine et eau de surface - Utilisation des outils de modélisation pour une meilleure délimitation des AAC et des zones contributives.

Auteurs du document : VERNOUX J.F, WUILLEUMIER A., PERRIN J., BRGM

Diffuseur des métadonnées : Office français de la biodiversité

Mots clés : EAU SOUTERRAINE, BASSIN SEINE NORMANDIE, DOM-TOM, LA REUNION, AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE, AAC, CARTE DE VULNERABILITE, POLLUTION DIFFUSE, GUIDE METHODOLOGIQUE, VULNERABILITE INTRINSEQUE, VULNERABILITE SPECIFIQUE

Thème (issu du Text Mining) : RESSOURCE CAPTAGE ET DISTRIBUTION DE L'EAU, HYDRAULIQUE - HYDROLOGIE

Date : 2014

Type de ressource : Document

Format : text/xml

Source : BRGM/RP-63311-FR. 146p.

Langue : Français

Droits d'utilisation : Accès libre

Niveau de lecture : Rapport technique

Accéder à la notice source : https://oai-gem.ofb.fr/exl-php/vue-consult/ofb_recherche_oai/DOC00083268

Télécharger les documents :

https://oai-gem.ofb.fr/exl-php/document-affiche/ofb_recherche_oai/OUVRE_DOC/59896?fic=PUBLI/R6/72.pdf

https://oai-gem.ofb.fr/exl-php/document-affiche/ofb_recherche_oai/OUVRE_DOC/59896?fic=PUBLI/R6/73.pdf

Région : MAYOTTE (06), LA REUNION (04)

Emprise nationale : FXX

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/delimitation-des-aires-d-alimentation-des-captages-d-eau-souterraine-et-de-leur-vulnerabilite-vis-a-0>

Evaluer cette notice:



Ce portail, créé et géré par l'Office International de l'Eau (OIEau), est géré avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB)

